VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Chas LaCoume

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Cottage Double Nos 2843 et 2845 rue Annonciation, entre les rues Washington et Sixième, MERCREDI le 12 février 1908 à midi, seuls meubles et effets mobiliers contenus dans la résidence No 2857 rue Annonciation.
Succession de John B. Fath.

No 83 997—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR CHAS LACOUME, Encanteur, bureau No 334 rue Carondelet—MERCREDI, le 12 février 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 9 janvier 1908, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre la propriété ci après décrite, à savoir:—

1° Les meubles contenus en la résidence No 2857 rue Annonciation, consistant d'une armoire, un bureau, une boite de faïence, quatre portraits, un miroir, un lit et lingerie de lit, une toilette, une armoire, quatre chaises, une berceuse, un garde-manger, un fourneau, ustensiles de cuisine, trois tables en bois et trois chaises.

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par la lettre B sur un plan ou certificat d'arpentage fait par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, le 12 novembre 1907 et annexé à un inventaire fait par J. F. A. Hebel, notaire, le 25 novembre 1907, dans l'affaire de la succession de John B. Fath, No 83.997 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane ledit morceau de propriété ou portion de terre étant situé dans l'îlet No 97 (vieux No 40) borné par les rues Washington, Sixième, Laurel et Annonciation, commençant à une distance de (76) pieds soixante seize pieds de l'encoignure des rues Annonciation et Sixième et mesurant d'après ledit plan, quarante quatre (44) pieds onze (11) pouces et quatre (4) lignes de face à la rue Annonciation, par soixante (60) pieds, quatre (4) pouces et deux (2) lignes de profondeur entre lignes parallèles et égales, ledit morceau ou portion de terre, formant une partie de la portion du fond des lots originaux Nos un (1) et deux (2) du dit îlet, d'après un plan de subdivision de onze (11) lots de terre dans le dit îlet No quarante (40), (vieux numéro), déposés en l'étude de Manuel G. Garcia, shérif de la paroisse Jefferson pour référence.

Les améliorations sur ledit morceau ou portion de terre consistant en un cottage double et dépendances désigné par les Nos 2843 2845 rue Annonciation.

Conditions—Comptant. l'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et payer pour l'acte de vente et tous les certificats pardevant Jno. F. A. Hebel, notaire en cette ville. 10 pour cent devant être déposé au moment de l'adjudication entre les mains de Chas Lacoume, encanteur. Le prix de la propriété mobilière consistant en meubles, etc., devant être payé au moment de l'adjudication, lesquels sera vendue par moi, Mardi, le 11 février, à la résidence No 2857 rue Annonciation, à 11 heures a. m.

12 jan—12 19 26—fév 2 9 16 CHAS LACOUME, Encanteur.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Terrain pour Bâtir à Algier (5ème District).
Coin des rues Jackson et Madison.

Succession de Charles B. Wolters et sa femme Johanna Heke.

No 69 355—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet, JEUDI, le 25 février 1908, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 23 janvier 1908 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississippi, désigné comme partie des lots 1 et 2 dans l'îlet 151, borné par la rue Jackson (maintenant avenue Eiden), Madison (maintenant avenue Brooklyn), les rues Hunter et Monroe (maintenant Tâche), ledit lot mesurant en mesure américaine 60 pieds 5 pouces de face à la rue Jackson par une profondeur et façade à la rue Madison de 64 pieds, le tout plus ou moins.

Condition—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a en 1 et 2 ans, respectivement après la date de la vente et adjudication, ladite portion du crédit devant être démontrée par billets faits et souscrits par l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, et les taxes de cette année courante à 10 1908 devant être assumées et payées par l'acquéreur, 10 0/0 au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant Martin S. Mahoney, notaire aux frais de l'acquéreur.

25 jan—25 26—fév 2 9 16 23 25

Chas Lacoume.

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE EN PARTAGE.

Joli cottage neuf avec quatre chambres, situé rue Tonti, entre l'avenue St Bernard et la rue République.

Dans le Troisième District de cette ville.

MERCREDI, le 12 février 1908, à Midi.

Succession de Artemise Prevost, veuve de George Finwick.

No 84,420—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR CHAS LACOUME, Encanteur, Bureau No 334 rue Carondelet, MERCREDI, le 12 février 1908 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre issu et daté et signé le 6 janvier 1908 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé en cette ville, dans le Troisième District, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, y appartenant et dépendant, ledit lot étant connu comme lot No 28 dans l'îlet No 32 vieux 1200, borné par les rues Havana, Force, maintenant Tonti Vertu, maintenant Rochblave et Warsaw, maintenant République, et l'avenue St Bernard sur un plan dressé par George De Armas, voyer, daté le 19 février 1900, annexé à un acte passé pardevant R. Legier, notaire, le 5 août 1902 et mesurant 30 pieds de face à la rue Force, maintenant Tonti, sur cent cinquante neuf (159) pieds (10) dix pouces (7) sept lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Comptant l'acquéreur devant assumer les taxes pour l'année 1908, payer pour tous les certificats nécessaires et de déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication avec Chas Lacoume, encanteur. L'acte de vente pardevant Louis A. Martinez, notaire, No. 611 rue Bienville, aux frais de l'acquéreur.

Wm R. Ker, avocat pour l'exécutrice.
CHAS LACOUME, Encanteur.
No 334 rue Carondelet.

12 jan—12 19 26—fév 2 9 12

W. R. Metzler.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession vacante de Alfred Duverger.

No 84,206—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

EN VERTU d'un ordre de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 31 décembre 1907 et signé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Div. D. et à moi adressé, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre JEUDI, le 6 février 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans cette partie du Troisième District nommé Gentilly, désigné par le numéro 5 de l'îlet numéro 28 borné par les rues Havana, Vertu, Magistrat et Warsaw, d'après un plan dressé par C. Gireux, le 18me jour de décembre 1869, et déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire en cette ville.

Le dit lot mesurant 32 pieds de face à la rue Havana par 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par achat de David Daniel Pettis, par acte passé pardevant Alexis Robert, ancien notaire, le 24 juillet 1854, enrégistré en le livre des transferts 65, folio 291.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de ville et d'Etat pour 1908, et devant payer pour l'acte de vente pardevant A. M. Buchmann, notaire.

W. R. METZLER, Encanteur.
Adolfo Dugué, administrateur public.
E. T. Florance, avocat.

5 jan—5 12 19 26—fév 2 6

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, du dossier No 82,106, dans l'affaire intitulée Mme Katherine Kruppenbacher vs Ignatz Kruppenbacher et al, ledit ordre daté et signé le 20 janvier 1908, et adressé à JOSEPH L. ONORATO, encanteur, j'offrirai de vendre à l'enchère publique, à 11 heures A. M., JEUDI, le 6 février 1908, sur les lieux, No 1200 avenue Jourdan, les propriétés mobilières suivantes

Quatre Cent Vingt Barres Chaudes avec Couvertures Vitrées, Deux Charrues, Une Meule, Un Wagon à Quatre Roues, Deux Charrettes à Bascule, Deux Jeux de Harnais, Harnais Divers, d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie courante des E.-U.

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières,
Bureau, 318 rue Baronne.

26 janv—26—fév 2 6

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Premier District,
COTTAGE DOUBLE,
2131-2133 Avenue Tulane et Terrain Vacant Contigu.
COTTAGE SIMPLE,
No 2112 AVENUE TULANE
—ET—
Le Lot Vacant Contigu.

Succession contiente de Mary Driscoll, Ellen Driscoll et Daniel Driscoll.

No 84 130—Cour Civile de District Div. D

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 624 rue Commune—MARDI le 11 février 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D à moi adressé et signé le 16 décembre 1907, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Tulane (autrefois la rue Commune), les rues Johnson, Gravier et Galvez et désigné par la lettre A sur un dessin annexé à un acte de vente par Mathias Hogans à Samuel Smith & Co. passé pardevant James Graham, ancien notaire en cette ville, le 7 fév. 1859, ledit lot mesurant 26 pieds 5 pouces 4 1/4 lignes de face à l'avenue Tulane commençant à une distance de 79 pieds 5 pouces 4 3/4 lignes de l'encoignure de l'avenue Tulane et de la rue Johnson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois connu comme No 2112 avenue Tulane contenant cinq chambres et cuisine et galerie de côté.

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Tulane (autrefois rue Commune), les rues Gravier, Galvez et Johnson, désigné comme le lot No 1 sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, le 15 avril 1850 et déposé en l'étude de M. Gernon notaire, ledit lot mesurant 26 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à l'avenue Tulane, la même largeur dans le fond, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et égales. Consistant d'un lot vacant avec hangar dans le fond.

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Tulane, autrefois la rue Commune, les rues Galvez, Johnson et Palmyre, désignés comme lots Nos 22 et 23 sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, daté le 1er mai 1840 et déposé dans les archives de D. L. McCay, ancien notaire, d'après lequel lesdits lots mesurent comme suit, à savoir:

Le lot No 22 formant l'encoignure de l'avenue Tulane et de la rue Galvez et mesurant 26 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur et façade à la rue Galvez entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistant d'un cottage double en bois, connu comme Nos 2131-33 avenue Tulane, coin de la rue Galvez contenant de chaque côté 3 chambres, cuisine et hangar. Le lot No 23 est contigu au lot No 22 et mesurant 26 pieds 4 lignes de face à l'avenue Tulane par 102 pieds, (cent deux) 8 huit pouces et 2 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles, consistant d'un terrain vacant.

Conditions—Comptant.

L'acquéreur devant faire 10 pour cent de dépôt avec l'encanteur au moment de la vente et assumer toutes les taxes pour l'année 1908 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication.

Les actes de vente devant être aux frais des acquéreurs et passés pardevant Ernest T. Florance, notaire, au Bureau dudit notaire, No 320 rue St Charles.

9 jan—9 12 19 26—fév 2 9 11

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme M. A. Pike.

No 74,973—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 624 rue Commune, JEUDI, le 6 février 1908, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 311 rue Baronne, il sera vendu, conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, à moi adressé et signé le 30 décembre 1907 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine étendue de terre dans la paroisse Est Baton Rouge, Louisiane, sur la rivière Amite, environ 17 milles de la ville de Baton Rouge, étant la partie Est de la Sec. 49, T. 5 S. R. 2 E. District de Terre Greenburg, ladite étendue contenant deux cent cinquante acres.

La terre ci-dessus est sujette à un bail en faveur de Louis B. Trinchard.

L'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et faire 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant John Wagner, notaire.

John J. Darrieux, avocat.

5 jan—5 12 19 26—fév 2 6

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de M. S. Duffin, veuve de L. Brugier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 84,379 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Dr Eugène Joseph Mioton, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribué conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier—Chas F. Claiborne, avocat.

25 jan—25 30—fév 4

QUI EST ST-PAUL,
L'ENCANTEUR?
Demandez-le à l'Abeille.
19mai—1an

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE
Vente de l'intérêt etc., dans une succession
J. Carlton vs George B. Rice.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 81,973—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 5 mars 1908 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêt du défendeur George B. Rice à et dans la succession de son défunt père George Rice, No 36,599 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Ladite succession se composant d'argents, d'actions, bons et billets, etc., ou les produits de ceux-ci dans les mains de Mme Marie Elizabeth Keller, veuve de George Rice, exécutrice testamentaire de ladite succession, et de la propriété immobilière ci dessous décrite dans l'inventaire de ladite succession, savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance Calliope (autrefois Duplantier), Gaiennié (autrefois Bartholomew ou Clio) et Annonciation ledit lot formant l'encoignure des rues Constance et Calliope et mesurant vingt trois pieds, trois pouces de face à la rue Constance sur cent pieds de profondeur et façade à la rue Calliope, mesure anglaise d'après un plan dressé par F. N. Tourné, déposé en l'étude de G. Kareshide.

Deuxièmement—Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désignées par les Nos vingt trois, vingt quatre et vingt cinq, et mesurant chacun vingt trois pieds, trois pouces de face à la rue Constance par une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles.

Troisièmement—Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans les mêmes district et carré d'îlet que la propriété premièrement décrite, désignés par les Nos vingt sept, vingt huit et vingt neuf sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 11 novembre 1838, déposé comme plan No 17 dans le livre des plans de J. E. Marks ancien notaire de cette ville. Le terrain No vingt sept mesure, mesure américaine, vingt quatre pieds, neuf pouces, cinq lignes, de façade rue Calliope, sur cent seize pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles et les terrains Nos vingt huit et vingt neuf mesurant chacun vingt quatre pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur de cent vingt sept pieds, dix pouces, cinq lignes.

Quatrièmement—Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans les mêmes district et îlet que la propriété premièrement décrite, désigné comme terrain No Trente tirés sur un plan déposé dans l'étude de O. de Armas, ancien notaire de cette ville, comme plan No bis et mesurant vingt quatre pieds, neuf pouces, cinq lignes de face à la rue Calliope sur cent vingt deux pieds et trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Cinquièmement—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Magasins, Constance et Gaiennié, ledit lot mesurant en mesure américaine, vingt neuf pieds huit pouces, trois lignes de face à la rue Calliope sur cent vingt sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur et vingt neuf pieds neuf pouces et six lignes sur la ligne du fond.

Sixièmement—Trois certains lots ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le Premier District de cette ville dans l'îlet compris par les rues Magasins, Erato, Gaiennié et Constance et décrits comme suit, à savoir: 1° Un certain lot de terre désigné par le numéro trois, sur un plan fait par A. Castaing, architecte daté le 9me jour de juin 1853 déposé en l'étude de E. Barnett ancien notaire en cette ville, et mesurant en mesure anglaise trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Magasin, par cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes égales et parallèles. 2° Deux certaines portions de terre, désignées par les lettres A et B sur un plan fait par S. G. de l'Isle, voyer, le 17me jour de décembre 1891, enregistré dans le Bureau du Shérif civile de cette paroisse la portion de terre désignée par la lettre A à une distance de cent trente pieds de la rue Erato, ayant sur la ligne du fond du lot No Neuf et sur une ligne parallèle à la rue Erato trente pieds sur une profondeur vers la rue Gaiennié de quarante cinq pieds dix pouces et une ligne, entre lignes égales et parallèles. Et la portion de terre désignée par la lettre B étant à une distance de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de la rue Magasins (ceci étant la profondeur du lot No Dix) et commençant au bout du fond, et le plus près de la rue Gaiennié du lot No Dix et mesurant vers la rue Erato sur une ligne parallèle avec la rue Magasin quarante sept pieds onze pouces quatre lignes sur une profondeur vers la rue Constance de cinquante neuf pieds neuf pouces; lesquelles dites portions A et B sont contigues et joignent avec ledit lot No trois ci-dessus décrit et maintenant formant partie dudit local connu par le No municipal 318 rue Magasins.

Septièmement—Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Robin, Terpsichore (autrefois Bassin) et Magasin, désigné comme lot No 1 sur un plan dressé par C. A. Hedin, ancien voyer, le 24 février 1849, déposé comme plan No cinquante deux en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant trente pieds neuf pouces un et quatre cinquièmes de ligne de face à la rue Constance par cent seize pieds neuf pouces six lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine, et est borné sur le côté le plus près de la rue Robin par une allée de six pieds de largeur en commun avec le même et d'autres terrains.

Huitièmement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Marie, Rousseau (St Thomas (autrefois Fulton) et St André, désigné par le No trois sur un plan dressé par Kennell et Weiner le 25 mai 1848 et déposé dans le Bureau de l'enregistrement de la Paroisse de Jefferson, ledit lot mesurant, en mesure américaine, trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Ste Marie sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq et demi lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et est une subdivision d'un certain lot de terre désigné par le No Quatre sur un plan dressé par Joe Pilié, le 17 février 1823 et déposé en l'étude de Wm Christy, ancien notaire en cette ville.

Neuvièmement—Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme lot No quinze de l'îlet No quarante cinq borné par les rues Marengo, Colisée, Milan et Perrier, d'après un plan annexé à un acte de vente de Holen à Rienbook, passé pardevant Theodore Guyol, notaire en en cette ville le 11me jour de mars 1868; lesdits lots mesurant d'après ledit plan vingt huit pieds sept pouces de la ligne rue Marengo sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Wm Andrew Collins, avocat pour le demandeur.

31 jan—31—fév 1 7 14 21 28—mars 5

Charbon
Charbon Pittsburg
Charbon Alabama,
Charbon Anthracite,
Coke de Gaz et de Fonderie
W. G. COYLE & CO.,
337 rue Carondelet coin Union
PHONES 311, 82, 16.
Cour Succursale—No 4716 rue Magasins coin Valence.
13 oct—1an

VENTES A L'ENCAN.

Solomon L. Weil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de Bijouterie, Meubles et Effets.

Sur les lieux No 1239 rue N. Dorgenois, coin de la rue Quartier.

No 84,734, Cour Civile de District de cette paroisse, Div. E.

PAR SOL L. WEIL, Encanteur, il sera vendu MERCREDI, 5 février 1908 à 11 heures a. m. sur les lieux ci-dessus, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 24 janvier 1908 par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District de cette paroisse, Div. E, in re succession de Isaac Schwerin No 84,734 du dossier de cette.

Un lot de Bijouterie, Meubles et autres effets.

Conditions—Comptant.

25 jan—25—fév 2 5

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John Edward Bailey.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 82,686—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte et tableau de distribution présenté par Adolfo Dugué administrateur de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier.—E. T. Florance, avocat.

29 jan—29—f v 2 7

CHARTER

UNITED STATES OF AMERICA, STATE OF LOUISIANA, PARISH OF ORLEANS, CITY OF NEW ORLEANS.

BE IT KNOWN, That on this Thirteenth day of the month of February, in the year of Our Lord One thousand nine hundred and six, and of the Independence of the United States of America, the one hundred and twenty-ninth before me, ERNEST TOURO FLORANCE, a notary public in and for the Parish of Orleans State of Louisiana, duly commissioned and qualified, and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared the persons whose names are hereunto subscribed, who severally declared that availing themselves of the provisions of the laws of the State of Louisiana relative to the organization of corporations and especially of Act No 36 of the Session of the General Assembly of said State for 1888, they have formed and organized, and do by these presents form themselves, their successors and assigns into and constitute a corporation for the objects and purposes and under the stipulations and agreements hereinafter set forth, which they hereby adopt as their charter, to-wit:

ARTICLE I.

The name and title of the corporation hereby formed is declared to be the H. W. SLOAN COMPANY, LIMITED, under which name it shall have and enjoy corporate succession for the period of ninety-nine years, and shall have and exercise for the purposes of the business to be carried on by it, all the powers conferred by law upon corporations.

ARTICLE II.

The domicile of this corporation shall be in the City of New Orleans, Louisiana. All citations or other legal process shall be served on the President of the Company, or in his absence, on the Secretary and Treasurer.

ARTICLE III

The objects and purposes for which this corporation is organized and the nature of the business to be carried on by it are hereby declared to be the conducting of the business of purchasing and selling, or either, on orders and the exporting of cotton and other commodities to loan or advance money on cotton and other commodities, to act as agent or attorney in fact for any individual, firm or corporation for the purpose of purchasing or selling or exporting cotton and other commodities; to buy, sell, receive, and dispose of by assignment, transfer, donation, or own all kind of property corporeal or incorporeal, choses in action, notes, bills of exchange, or otherwise; to borrow money, and to pledge, mortgage, or hypothecate any property belonging to it; to sue and be sued in its own name, or its own account, or for the benefit of others.

ARTICLE IV.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at ten thousand dollars ($10,000.00) divided into one hundred shares (100) of the par value of one hundred dollars ($100.00) each, which said shares shall be paid for in cash or its equivalent in real estate, merchandise or property at the time that the same is issued. All transfers of stock shall be made on the books of said Company on the surrender of the outstanding certificates, pursuant to such rules as shall be prescribed by the directors. This Company shall have the right to commence business when the total capital stock of the said corporation, ten thousand dollars ($10,000.00) shall have been paid in.

ARTICLE V.

All the corporate powers and authority of this corporation shall be vested in a President, a Secretary and Treasurer, and one Director, who shall constitute a Board of Directors, and shall be elected at an annual meeting of the stockholders to be held on the Second Monday in January of each year.

ARTICLE VI.

All elections shall be by ballot, and held at the office of said corporation, under the superintendence of two commissioners to be appointed for that purpose by the Board of Directors. Each share of Stock shall be entitled to one vote, to be cast by its owner, either in person or by proxy, and a majority of the votes cast shall elect. This corporation shall not be dissolved by failure to hold an annual meeting and to elect directors thereat, but in case of such failure the said annual meeting shall be held as soon thereafter as possible. Until the said first annual meeting the Board of Directors of this Company shall be composed of the following persons, to-wit H. W. Sloan, A. Franklin Pugh and N. P. Sloan, with the said H. W. Sloan as President, the said A. Franklin Pugh as Secretary and Treasurer.

All the directors above named and all thereafter elected shall continue in office until their successors shall have been duly elected and qualified.

ARTICLE VII

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or faults of this corporation in any further sum than the unpaid balance due to the corporation on the shares owned by him, nor shall any mere informality in organization have the effect of rendering this charter null, or of exposing a stockholder to any liability beyond the amount of his stock.

ARTICLE VIII

At the termination of this charter by limitation or otherwise, the business and affairs of this corporation shall be liquidated by two commissioners to be appointed from among the stockholders at a meeting convened after ten days' prior notice in writing shall have been given by the Secretary and Treasurer to each stockholder or his fully authorized agent; said notice to be delivered in person or sent by mail. Said commissioners shall be elected, and their duties defined, and their compensation fixed by a majority of the shares of stock of the corporation or Company. Said Commissioners shall remain in office until the affairs of said corporation shall have been fully liquidated; and in case of the death of any one or more of said commissioners, the survivor or survivors shall continue to act.

This act of incorporation may be changed, modified or amended or the corporation may be dissolved, by a vote of three fourths of the capital stock represented at a general meeting of the stockholders convened for such purpose after ten days' notice shall have been given in the manner as set forth in the first paragraph of this article.

Thus done and passed at my office at New Orleans, Louisiana, aforesaid, the day, month and year first above written, in the presence of Hiddleston Kenner and D. Wright Wilcox, competent witnesses of lawful age, domiciled in this City, who hereunto sign their names with the parties and me, said notary, after reading of these presents.

Signed H. W. SLOAN.
Signed A. FRANKLIN PUGH.
Signed N. P. SLOAN,
p.p. H. W. Sloan.

Witnesses
H. KENNER,
D. W. WILCOX.
Signed ERNEST T. FLORANCE,
Not. Pub.

Recorded in Mortgage Office, Parish of Orleans, in Book 842, February 14th, 1908.

L'ABEILLE
DE LA
Nouvelle-Orléans.

TROIS EDITIONS DISTINCTES:

EDITION QUOTIDIENNE,
EDITION HEBDOMADAIRE,
EDITION DU DIMANCHE.

EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI MATIN.
Pour les Etats-Unis, port compris:
$3.00 - - Un An | $1.50 - - 6 Mois | $1.00 - - 4 Mois
Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger:
$4.05 - - Un An | $2.05 - - 6 Mois | $1.25 - - 4 Mois.
Les Abonnements Partent du 1er et du 15 de Chaque Mois.
ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE.

EDITION QUOTIDIENNE
Pour les Etats-Unis, Port Compris:
$12 - - - Un An | $6 - - - 6 Mois | $3 - - - 3 Mois
Pour le Mexique, le Canada et l'Etranger, port compris
$15.15 - - Un An | $7.55 - - 6 Mois | $3.75 - - 3 Mois.

ÉDITION DU DIMANCHE.
Cette édition étant comprise dans notre édition quotidienne, nos Abonnés y ont donc droit. Les personnes qui veulent s'y abonner doivent s'adresser aux marchands.

NOS AGENTS PEUVENT FAIRE LEURS REMISES PAR
Mandats-Postaux ou par Traites sur Express.